



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 29 DEC. 2017

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne-Marie FOURTEAU
Gestion du Morbihan

Poste : 02 99 84 59 03
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr

Réf : SRA / 172009

Le Préfet de région

à
Monsieur le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer du Morbihan
Service Eau, Nature et Biodiversité – Unité
Milieux Aquatiques et Ressources en Eau
A l'attention de M. Erwan Le Ber
1 allée du Général Le Troadec – BP 520
56019 VANNES CEDEX

Objet : Dossier Loi sur l'eau :
rade – LORIENT

Réf : Votre courrier du 5 décembre 2017

Par courrier ci-dessus référencé reçu le 13 décembre 2017, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre du projet de dragages et d'entretien de la rade de Lorient, conformément aux dispositions prévues par l'article L.522-4 du Code du patrimoine.

En réponse, je vous informe que le projet se trouve dans le domaine public maritime et relève du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) qui doit être sollicité pour l'instruction de ce dossier au regard des prescriptions éventuelles en matière d'archéologie préventive, auquel je transmets votre dossier.

Pour le Préfet, et par délégation
le Directeur régional des affaires culturelles
Adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Pour le Directeur régional

Olivier KAISER

Yves MENEZ

Conservateur régional de l'archéologie

Copie : DRASSM